

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CALVET, Maire.

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAPMARTIN Marion, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, PEGUES Florence, RUAT Gaëtan

Absents ayant donné procuration : CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), FILHOL Justine (procuration à Isabelle MIRABEL), GARIBAL Christine (procuration à Maurice MARTY), LACOMBE Jean-Pierre (procuration à Jean-Pierre ISSALY), MAZENQ Mélanie (procuration à Marion CAPMARTIN)

Absents excusés : CAYRE Jérôme

Quorum : 10

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

2026-55	Désignation d'un secrétaire de séance
2026-56	Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
2026-57	Acquisition Immeuble PRATS
2026-58	Convention de partenariat avec la poste - La Poste Agence Communale
2026-59	Enfouissement des réseaux route de Villefranche
2026-60	Renforcement du réseau d'eau potable - BOURBOUYSSOU
2026-61	Fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Rignacois
2026-62	Désignation d'un correspondant défense

Décision du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

- DROIT DE PREMPTION URBAIN. Le Maire n'a pas exercé de préemption concernant :
 - La vente d'un bien à usage d'habitation par M. Antona Jean-Marc au Bayle
 - La vente d'un bien à usage d'habitation et professionnel par M. TEULIER Gilles au lotissement des landes.

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Délibération n° 2026-55 : Fonctionnement des assemblées Désignation d'un secrétaire de séance
--

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Marion CAPMARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2026-56 : Fonctionnement des assemblées Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026
--

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 qui a été envoyé à chaque membre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2026-57 : Domaine et patrimoine
Acquisition Immeuble PRATS

Exposé :

M. le Maire indique au conseil municipal que Mme Prats est disposée à céder à la commune un ensemble immobilier situé place du Portail Haut. Cet immeuble situé à proximité de la Mairie et permettant de déboucher sur la rue de l'Eglise présente un intérêt pour la commune.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette acquisition.
Des éléments nouveaux étant parvenus après cette décision, une nouvelle délibération sera à prendre lors d'une prochaine séance.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2026-58 – Autres domaines de compétences
Convention de partenariat avec la poste - La Poste Agence Communale

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, La Poste propose aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale », offrant les prestations postales courantes.

La Poste propose une convention de partenariat avec la commune qui expose les modalités d'organisation d'une « La Poste Agence Communale ». La convention détaille notamment les services de la Poste à maintenir, les heures d'ouverture, le montant de l'indemnité compensatrice revalorisable annuellement.

Décision :

Considérant la nécessité de maintenir le service postal dans la commune,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention entre la Commune de Rignac et La Poste pour l'ouverture de l'Agence Postale Communale dans les locaux de la Mairie à compter du 1^{er} décembre 2026,
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2026-59- Finances locales
Enfouissement des réseaux route de Villefranche

Exposé :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du Chemin de Vignals, des travaux complémentaires pour le réseau télécom sont nécessaires.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du réseau télécommunication du Chemin de Vignals est estimé à 17 000,00 € HT, pour les travaux complémentaires.

La participation de la Commune portera sur les 50 % du montant ci-dessus soit 8 500,00 €, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026

Les travaux seront réalisés par l'entreprise SLR titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La participation définitive de la commune tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux et après attachement.

Décision :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée correspondante.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2026-60- Finances locales Renforcement du réseau d'eau potable - BOURBOUYSSOU
--

Exposé :

Monsieur le Maire indique qu'afin d'alimenter un projet de construction situé au lieu-dit Bourbouyssou, il est nécessaire de réaliser un renforcement du réseau public d'eau potable existant Ø32Pvc en Ø50 Pehd.

Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 14 325,69 € H.T., y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC, la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 433,42 €.

Il appartient au Conseil Municipal de s'engager par délibération à verser cette somme au Trésor Public, (trésorerie de MONTBAZENS) et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour mise en chantier.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

1°) de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.

2°) de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 433,42 € correspondant à la contribution restant à la charge de la Commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC

3°) dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la Commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le SMAEP de MONTBAZENS RIGNAC.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2026-61- Finances locales Fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Rignacois
--

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026

Exposé :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu des charges importantes qui lui incombent, la Communauté de Communes sollicite la mise en place d'un fonds de concours pour financer les travaux de voirie d'intérêt communautaire. Ce fonds de concours prévoit un versement des communes qui se répartit comme suit :

Montant des travaux HT	250 000 €
Subvention DETR	40 000 €
Montant des travaux net de subvention	210 000 €
Part EPCI	105 000 €
Fonds de concours des communes	105 000 €
Répartition :	Montant par commune
ANGLARS	17 507 €
AUZITS	14 689 €
BELCASTEL	7 117 €
BOURNAZEL	7 893 €
ESCANDOLIERES	6 801 €
GOUTRENS	13 827 €
MAYRAN	9 139 €
RIGNAC	28 027 €
TOTAL	105 000 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de participer au financement du programme voirie d'intérêt communautaire 2026 en attribuant un fonds de concours dont le montant pour la Commune s'élève à la somme de 28 027 €.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 2026-62- Institutions et vie politique Désignation d'un correspondant défense
--

Exposé :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 20 mars 2026, il y a lieu de désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense, qui sera un relais d'information et d'action des autorités militaires départemental.

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de correspondant Défense pour la Commune : M. Michel PRADELS - michel.pradels55@gmail.com.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

COMMUNE DE RIGNAC
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2026

Autres points non soumis à délibération

Pumptrack : Aveyron ingénierie accompagne la commune sur ce projet. La commission s'est réunie pour déterminer l'emplacement du dossier et constituer le cahier des charges.

Nouveaux services :

France Services et le **Relais Information auprès des personnes en situation de handicap** en service le public dans les locaux de la Mairie à partir du 1^{er} juillet 2026.

Agenda :

- Bal des pompiers : Lundi 13 juillet
- Cinéma plein air : 20 juillet « Compostelle » et 17 août « Juste une illusion »
- Caravane du sport : le 22 juillet
- Fête de Rignac : 31 juillet 1^{er} et 2 août
- Fête de Mirabel : 9 août
- Fête du cheval : 13 août

Remise des tee-shirts aux classards : mardi 28 juillet à partir de 18h30.

Conseil municipal : 18 août 2026

Fin de séance : 22 h

Le Maire

Le secrétaire de séance